

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

DECISION DU MAIRE N° 2024-D019  
CAMPING - Diagnostics sanitaires des arbres

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la fin de la délégation de service public avec la société Family Camp, en date du 31 décembre 2024,

Vu le lancement de l'appel à candidature de la concession de délégation de service public, pour la gestion du camping à partir du 1er janvier 2025,

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2024 du camping,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic sanitaire des arbres présents sur le camping,

**DECIDE**

**Article n° 1 :** L'entreprise AURIAU Élagage, dont le siège social est situé au Grand-Lucé - 100 Z.A La prairie - est retenue pour la réalisation d'un diagnostic sanitaire des arbres présents sur le camping "Lac des Varennes".

**Article n° 2 :** Le montant de ce diagnostic s'élève à 887€ hors taxes soit 1 064.40€ toutes taxes comprises.

**Article n° 3 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 21/03/2024  
Le Maire,  
Monique TROTIN

